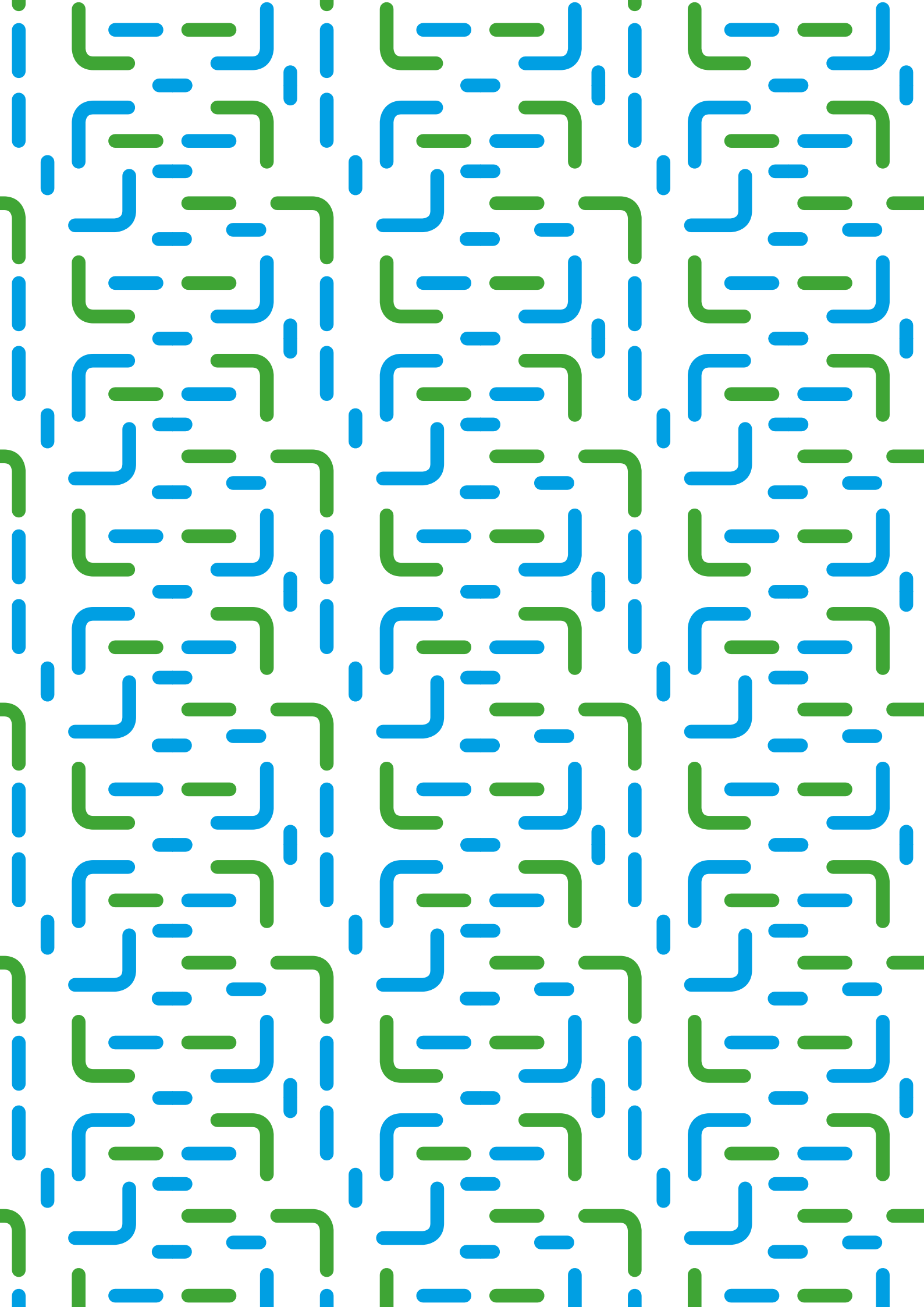




SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE
D'INDRE-ET-LOIRE

CHARTRE GRAPHIQUE



SOMMAIRE

01

Logotype

Logotype
Zone de protection
Lisibilité
Typographie
Univers graphique
Usages
Les interdits
Le bloc marque

02

Papeterie

Typographie
Carte de visite
Carte de correspondance
Enveloppe
Papier à lettre

03

Édition

Rapport d'activité
Plaquette
Comité syndical
Rapport de contrôle de concession
Rapport d'orientation budgétaire
Recueil des actes administratifs
Note synthétique
Lettre d'information
Powerpoint
Pictogrammes

04

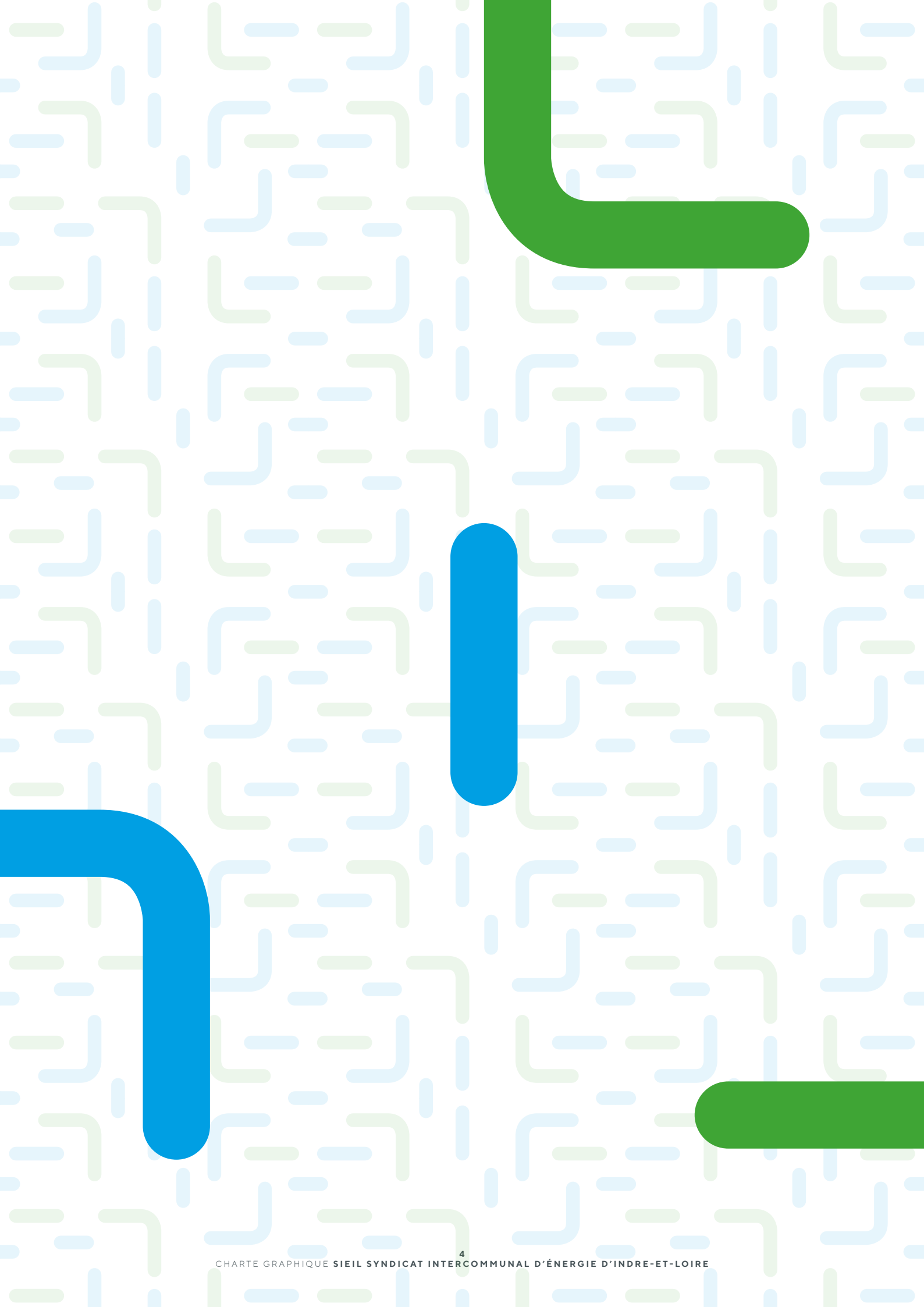
Web

Signature mail
Homepage Twitter
Homepage LinkedIn

05

Habillage

Kakémono
Drapeau
Véhicule



01

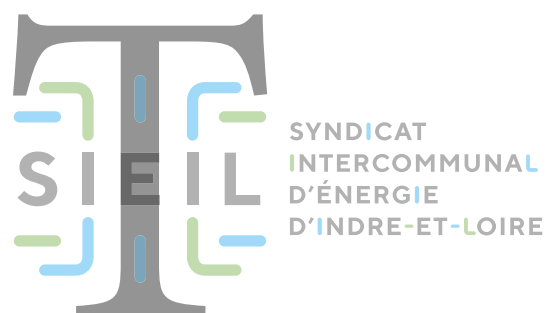
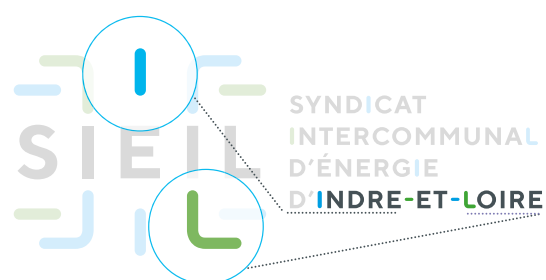
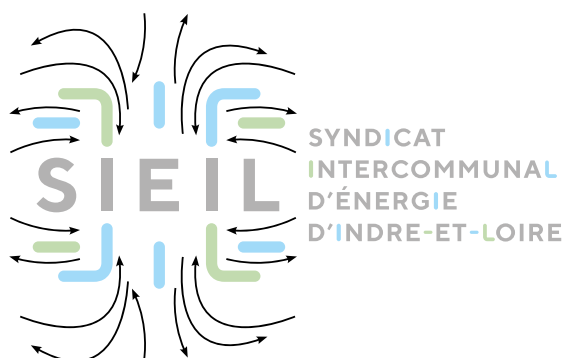
LOGOTYPE

Logotype
Zone de protection
Lisibilité
Typographie
Univers graphique
Usages
Les interdits
Le bloc marque

Guide logotype

LOGOTYPE

- 1 SENS : la première métaphore du dessin est certainement celle du réseau.
Au centre de la composition, SIEIL relie, connecte, centralise ces réseaux.
- 2 Les tracés modulaires qui composent le logotype sont dessinés en écho au « I » d'Indre et au « L » de Loire.
- 3 SENS : la composition n'est pas sans rappeler le T de la Touraine, de la ville de Tours ou certaines lignes connus du département tels que les tours d'une fortification.
- 4 Le nouveau logotype SIEIL est composé en symétrie autour du E central. Chaque élément est disposé selon une justification précise qui assure la composition et l'équilibre de l'ensemble.

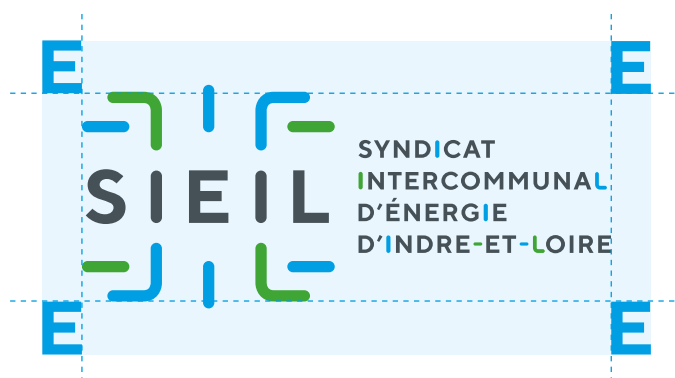




Guide logotype

ZONE DE PROTECTION

Quelles que soient son utilisation et sa taille, une zone de protection strictement définie protège le logo. Cette zone de protection est un rectangle technique invisible dans lequel aucun élément ne doit pénétrer. Pour construire la zone de protection, l'encombrement du cercle du bloc-marque sert de référence.



Guide logotype

LISIBILITÉ

Dans un souci de lisibilité, le logo ne peut être utilisé en dessous de sa taille minimale : 9 mm de hauteur.

Lorsqu'il est accompagné du logotype Territoire d'énergie, le bloc marque ne devra pas être utilisé avec une hauteur inférieure à 9 mm.





Guide logotype

TYPOGRAPHIE

La typographie TT NORMS appartient à la famille des linéales (aussi appelée Grottesque) c'est-à-dire sans empattement (sans serif). Elle s'est développée dans les années 1920, dans un contexte où les travaux des artistes du Bauhaus bannissent tout esthétisme et tendent vers le fonctionnalisme.

18 styles de caractères

Aa

**ABCDEFGHIJKLMN O P
QRSTUVWXYZ
abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz**

Aa

ABCDEFGHIJKLMN O P
QRSTUVWXYZ
abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz

Aa

ABCDEFGHIJKLMN O P
QRSTUVWXYZ
abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz

Aa

ABCDEFGHIJKLMN O P
QRSTUVWXYZ
abcdefghijklmn
opqrstuvwxyz

TT Norms

Guide logotype

UNIVERS GRAPHIQUE

Les couleurs choisies correspondent à celles déjà utilisées pour le logo de la Région Centre-Val de Loire afin de conserver une unité sur le territoire.



VERT

C 75

M 5

J 100

N 0

R 63

V 165

B 53

3FA535

PANTONE

361 C



GRIS COLORÉ

C 70

M 52

J 47

N 41

R 69

V 81

B 87

455157

PANTONE

445 C



BLEU

C 100

M 0

J 0

N 0

R 0

V 159

B 227

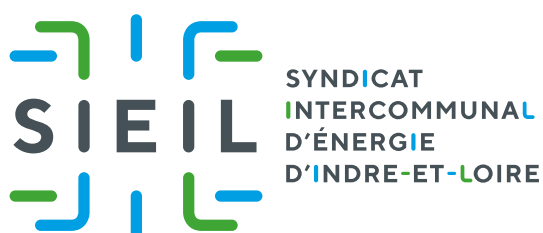
009FE3

PANTONE

2925 C

Guide logotype

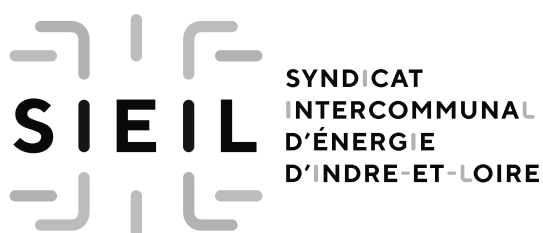
USAGES



Le logo SIEIL s'applique de préférence sur fond blanc. Il peut aussi s'appliquer sur d'autres types de fonds, à condition de ne pas perturber sa lisibilité. Ces fonds peuvent être, une couleur d'accompagnement ou encore la zone neutre d'une photo.

Le logotype couleur doit être utilisé sur tout support avec un fond de couleur blanche ou claire. C'est la version qui sera privilégiée.

Dans certains cas, quand l'utilisation du logo en couleur est impossible pour des contraintes techniques d'impression (formulaire, dossier photocopié), il sera possible d'utiliser une version monochrome ou en nuance de gris.

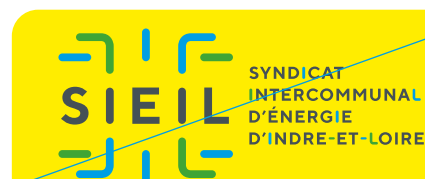
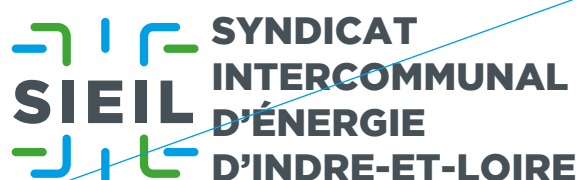


Guide logotype

LES INTERDITS

Le logotype ne peut être déformé d'aucune manière. Il est impératif de respecter les règles d'application du logotype et de proscrire les altérations de couleurs et de formes du symbole et de la typographie.

- 1 Il est interdit d'inverser les couleurs du logotype.
- 2 Il est interdit de modifier la proportion entre les formes et la typographie ou de la remplacer.
- 3 Il est interdit de modifier la forme du logotype.
- 4 Il est interdit d'ajouter du texte sur le logotype.
- 5 Il est interdit d'englober le logotype dans n'importe quel bloc.

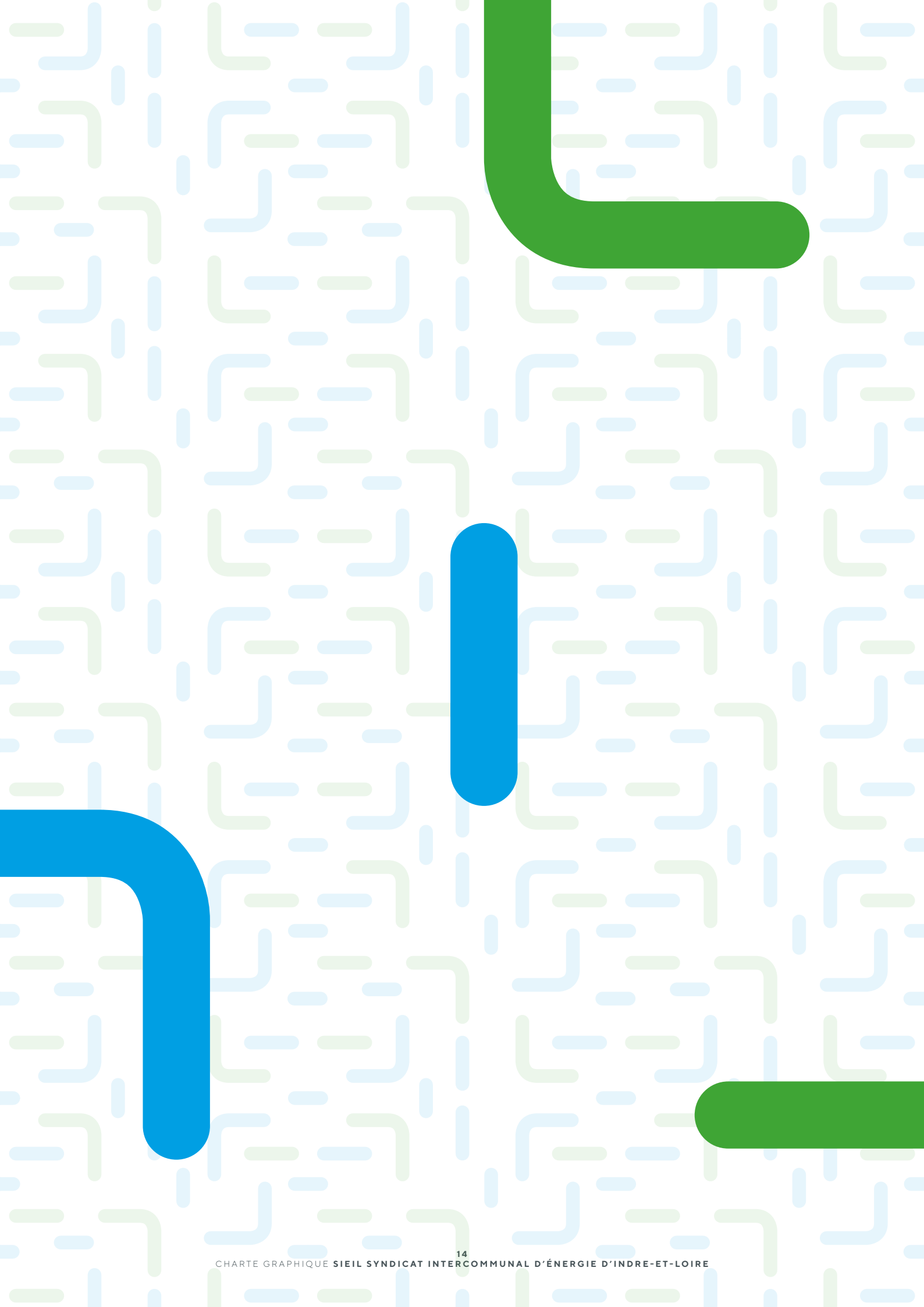


LE BLOC MARQUE



Le logo SIEIL sera accompagné sur tous les supports du SIEIL du logo Territoire d'énergie, sauf cas particulier. Ils seront impactés par les contraintes de la charte du SIEIL et devront respecter une certaine cohérence avec les contraintes de la charte Territoire d'énergie.





02

PAPETERIE

Typographie
Carte de visite
Carte de correspondance
Enveloppe
Papier à lettre

Papeterie

TYPOGRAPHIE

La typographie Halis R appartient à la famille Halis Grotesque d'Ahmet Altun.

Avec ses coins arrondis, cette police est plus douce et plaisante même si elle a encore des bordures géométriques.

8 styles de caractères

Halis R est à utiliser pour les textes courant dans la papeterie ainsi que dans les diverses éditions.

Aa
A B C D E F G H I J K L M N O P
Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n
o p q r s t u v w x y z

Aa
A B C D E F G H I J K L M N O P
Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n
o p q r s t u v w x y z

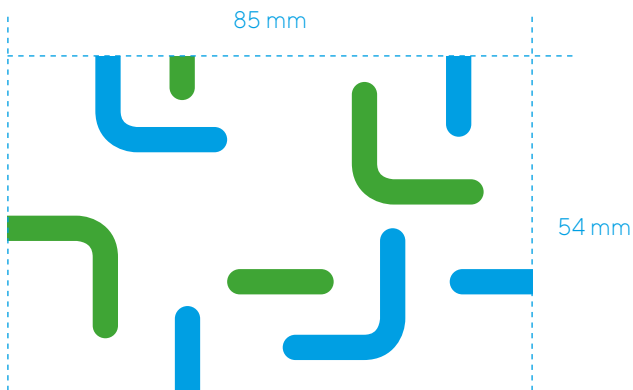
Aa
A B C D E F G H I J K L M N O P
Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n
o p q r s t u v w x y z

Aa
A B C D E F G H I J K L M N O P
Q R S T U V W X Y Z
a b c d e f g h i j k l m n
o p q r s t u v w x y z

Halis R

Papeterie

CARTE DE VISITE



Carte de visite rectangulaire,
format 85 mm x 54 mm.

Au recto les éléments graphique
du logo sont utilisés comme élément
structurant sur un fond blanc.

Au verso, le texte est centré.

La typographie utilisée est la Halis R.
Le bloc marque SIEIL et Territoire
d'énergie est centré sous l'adresse.
Les couleurs de la charte
sont utilisées.

① Version agent (format à l'italienne)



①

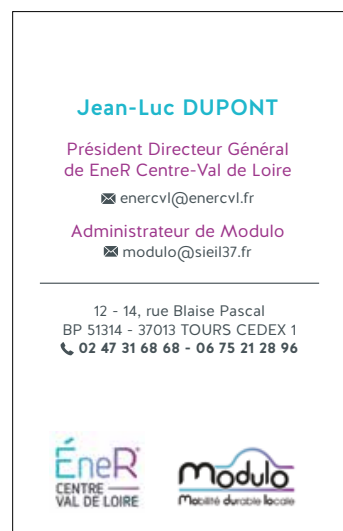
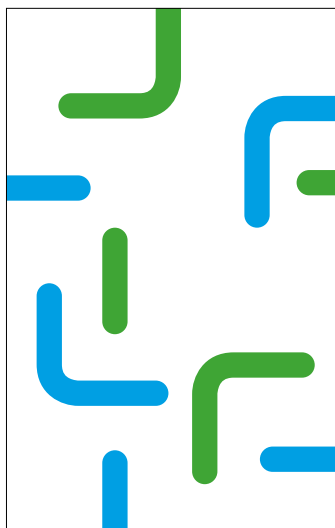
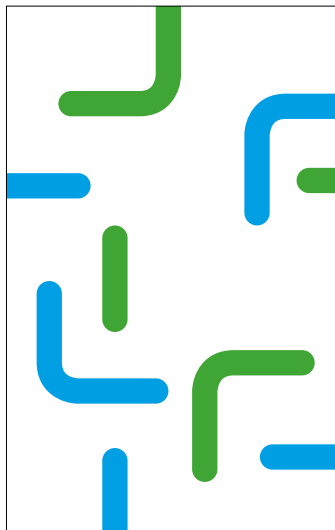
Papeterie

CARTE DE VISITE

Carte de visite rectangulaire,
format 85 mm x 54 mm.

Une variante de la carte de visite
dans un format à la française
pour les cas suivants :

- 2 Version élu
- 3 Version président



Sophie NICOLAS
Directrice générale des services

☎ 02 47 31 68 73 - 06 30 02 99 80
✉ snicolas@sieil37.fr

12 - 14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
☎ 02 47 31 68 68 - 🌐 www.sieil37.fr

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE

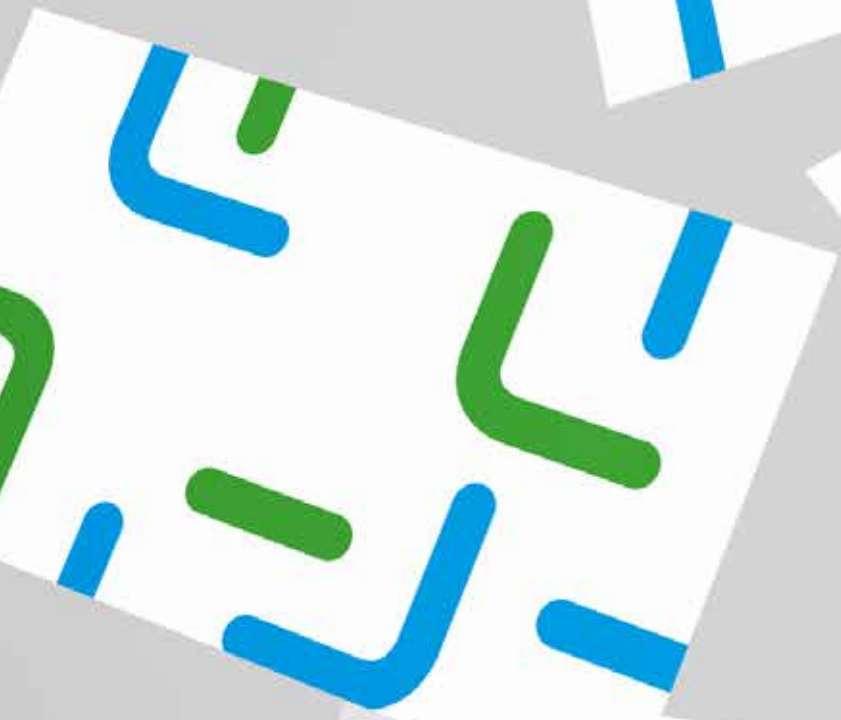
Sophie NICOLAS
Directrice générale des services

☎ 02 47 31 68 73 - 06 30 02 99 80
✉ snicolas@sieil37.fr

12 - 14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
☎ 02 47 31 68 68 - 🌐 www.sieil37.fr

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE



Sophie NICOLAS
Directrice générale des services

☎ 02 47 31 68 73 - 06 30 02 99 80
✉ snicolas@sieil37.fr

12 - 14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
☎ 02 47 31 68 68 - 🌐 www.sieil37.fr

SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE

Sophie NICOLAS
Directrice générale des services

☎ 02 47 31 68 73 - 06 30 02 99 80
✉ snicolas@sieil37.fr

12 - 14, rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1
☎ 02 47 31 68 68 - 🌐 www.sieil37.fr

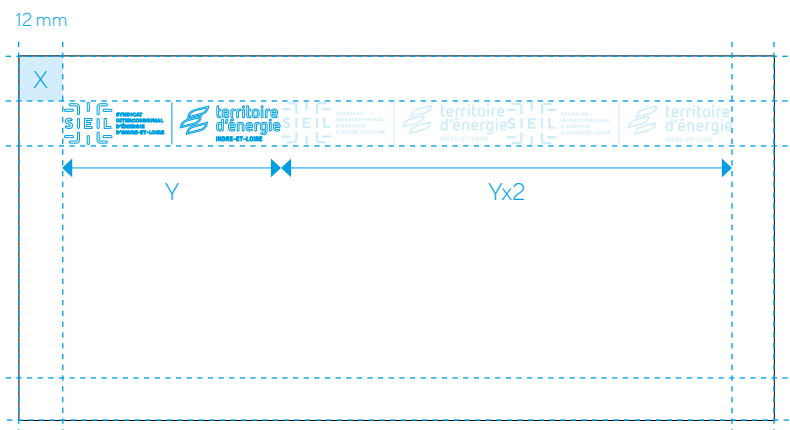
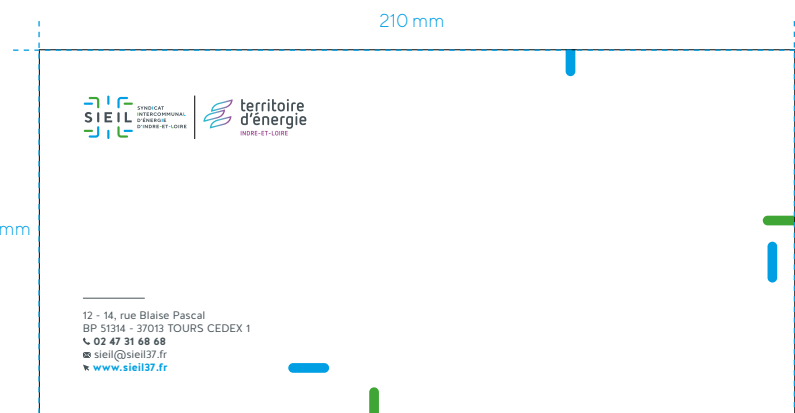
SIEIL SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

territoire d'énergie INDRE-ET-LOIRE

Papeterie

CARTE DE CORRESPONDANCE

Carte de correspondance, format 100 x 210 mm, le bloc marque SIEIL et Territoire d'énergie est aligné à gauche, dans sa version quadri. La typographie utilisée est la Halis R. Les éléments graphiques du logo structure la carte et les couleurs de la charte sont utilisées. Une marge de 12 mm est respectée.



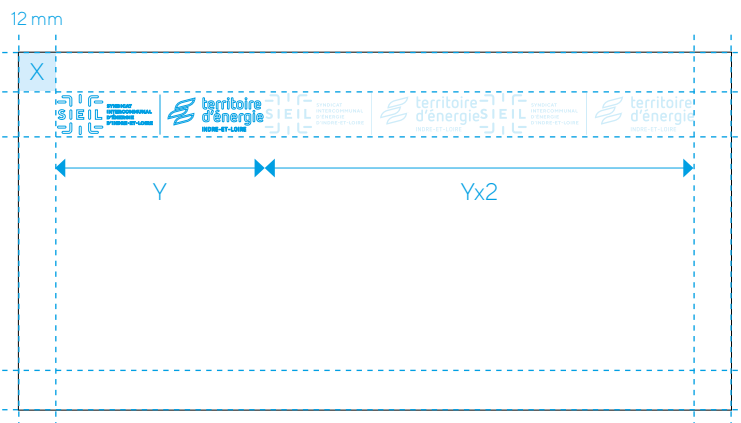
ENVELOPPE



1 L'enveloppe standard, format 110 x 220 mm, le bloc marque SIEIL et Territoire d'énergie est aligné à gauche, dans sa version quadri.

1 L'enveloppe T, format 110 x 220 mm, le bloc marque SIEIL et Territoire d'énergie est aligné à gauche, dans sa version niveau de gris.

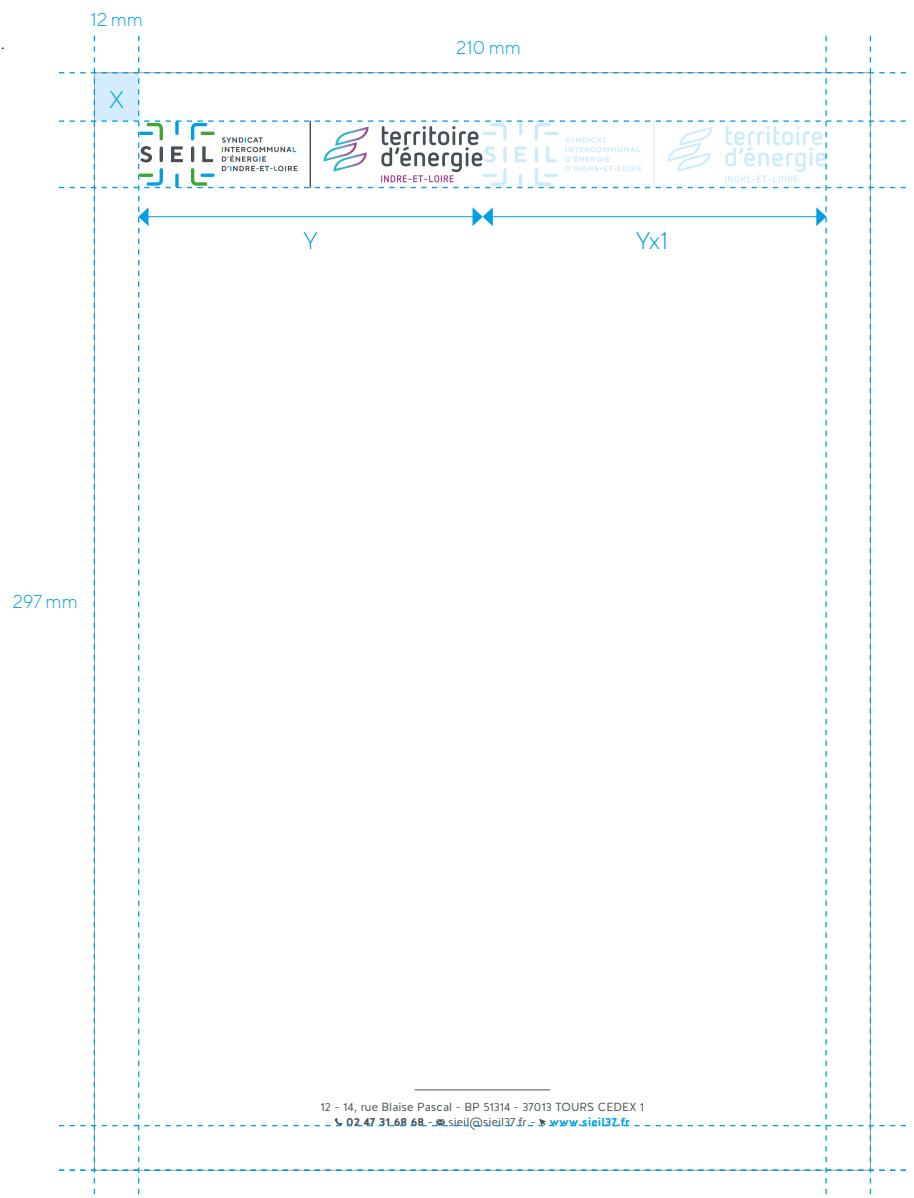
Une marge de 12 mm est respectée.



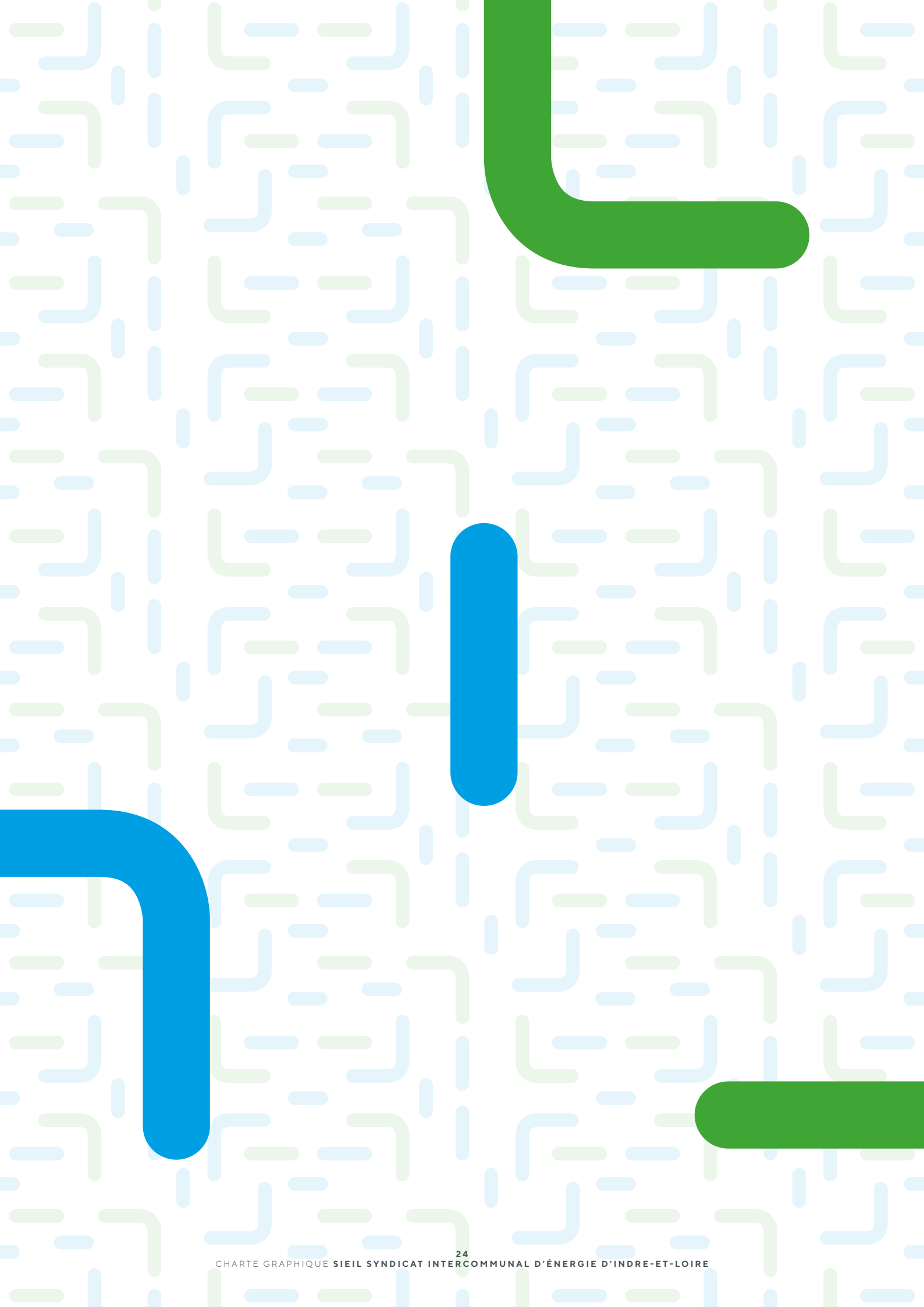
Papeterie

PAPIER À LETTRE

Le logo est situé en haut à gauche.
Le texte sera noir sur l'ensemble
du document. La typographie
utilisée sera la Halis R.
Une marge de 12 mm doit être
respectée.







03

ÉDITION

Rapport d'activité
Plaquette
Comité syndical
Rapport de contrôle de concession
Rapport d'orientation budgétaire
Recueil des actes administratifs
Note synthétique
Lettre d'information
Powerpoint
Pictogrammes

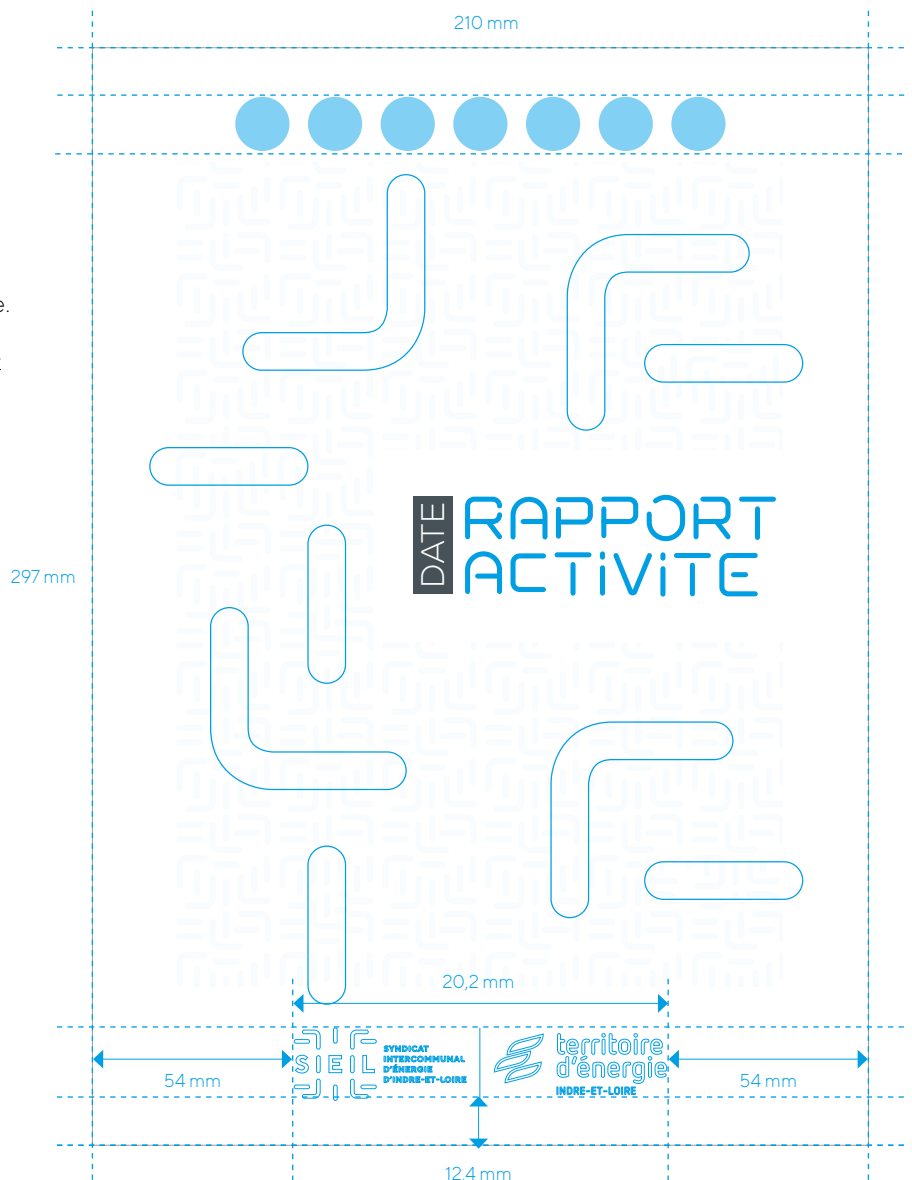
Édition

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le rapport d'activité est un document spécifique, celui-ci pourra s'affranchir de la structure graphique des documents A4 pour la couverture, afin d'élargir le champ de possibilité créative.

Cependant le bloc marque devra être positionné selon les dimensions précisées ci-contre. Les pictogrammes représentant les compétences du SIEIL devront apparaître.

La typographie et les couleurs devront correspondre à la charte, afin de garantir une unité et correspondre à l'identité du SIEIL.





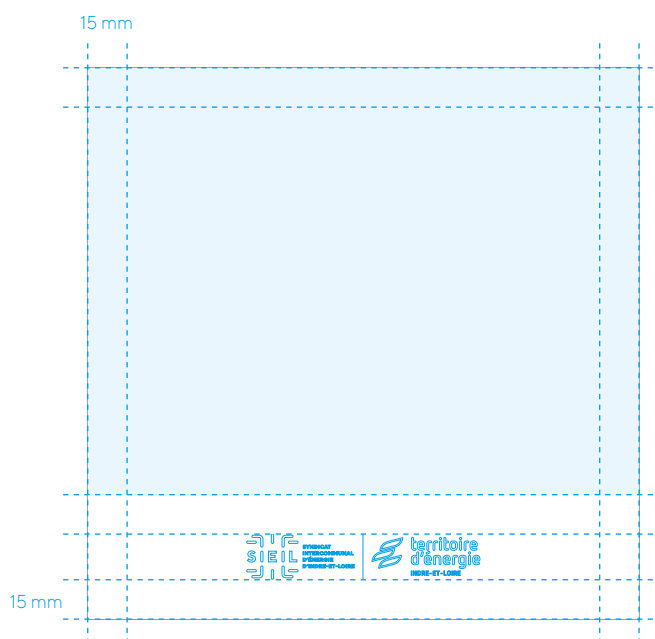
Édition

PLAQUETTE

La plaquette générique format 21x21cm, reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter.

La mise en page intérieure sur 2 ou 3 colonnes sera à adapter en fonction du contenu texte/image, et ponctuée de formes géométriques liées au logo et à la charte.

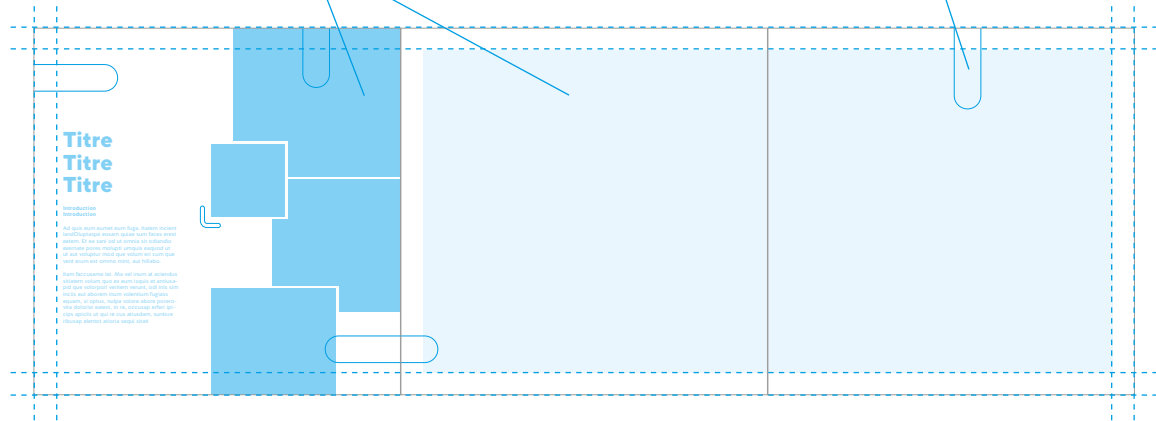
Une marge de 15 mm doit être respectées.





Espace dédié pour les photographies et illustrations

Utilisation des formes géométriques pour dynamiser la mise en page



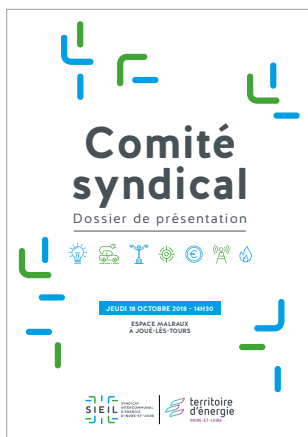
Édition

COMITÉ SYNDICAL

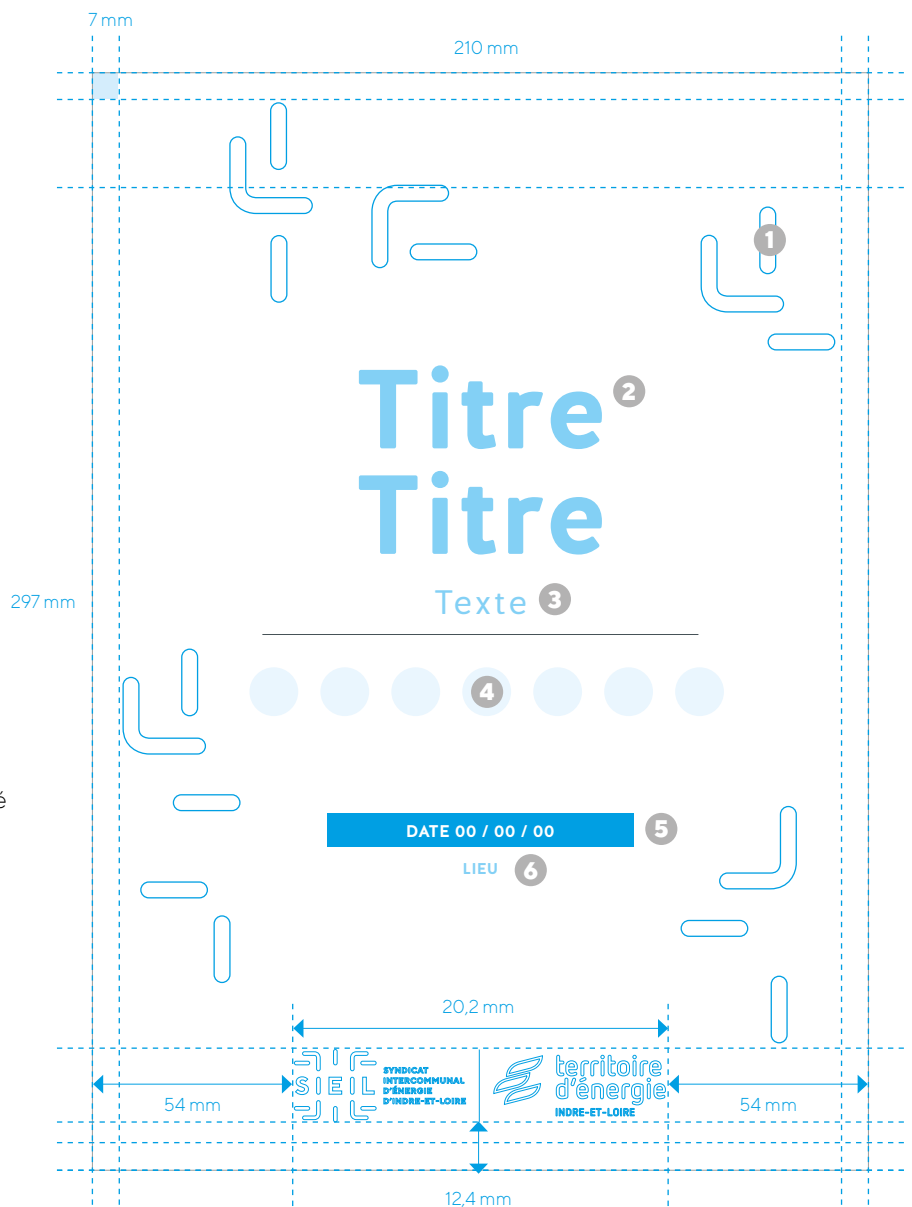
Le document comité syndical format A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter. La mise en page intérieure sur 1 colonne sera à adapter en fonction du contenu texte/tableau/graphique/image.

La couverture du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Éléments graphiques
- 2 Titre : Halis R Bold : 86pt
C 70 M 52 J 47 N 41 Centré
- 3 Sous-titre : Halis R Bold : 26pt
C 70 M 52 J 47 N 41
Interlettrage de 90 Centré
- 4 Pictogrammes des compétences du SIEIL Centré
- 5 Date : Halis R Bold : 13pt Centré
Texte en blanc dans cartouche bleu (C100 M0 J0 N0)
- 6 Lieux : Halis R Bold : 12pt Centré

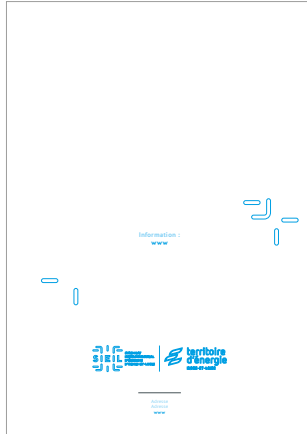


EXEMPLE

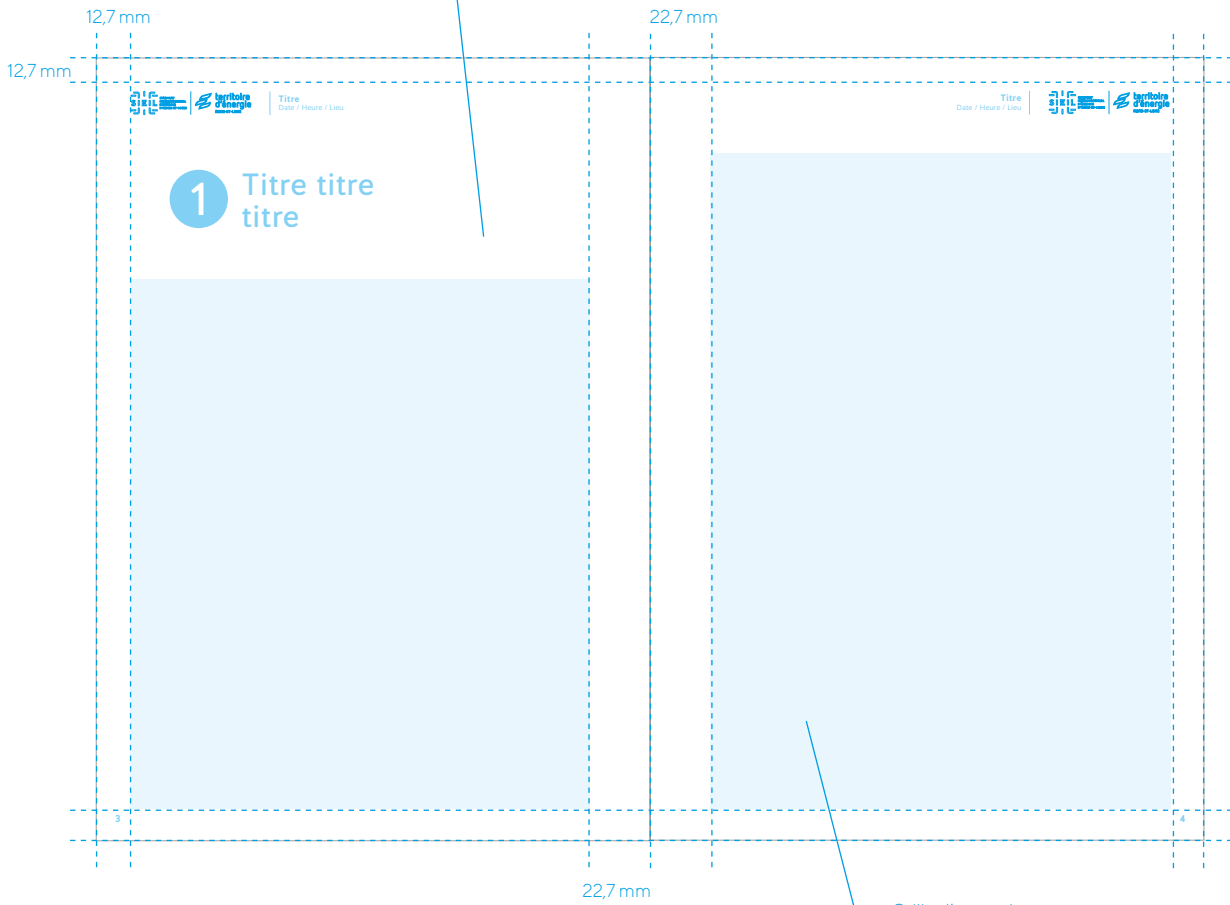




La dernière de couverture du comité syndical reprend les caractéristiques technique de mise en page tel indiqué ci-contre.



Titre : Halis R Regular 33pt
Sous-titre : Halis R Bold 12pt
Texte courant : Halis R Light 10pt



Grille d'une colonne
Une seule couleur : Noir
Marge petit fond : 22,7mm
car reliure spirale

Édition

RAPPORT DE CONTRÔLE DE CONCESSION

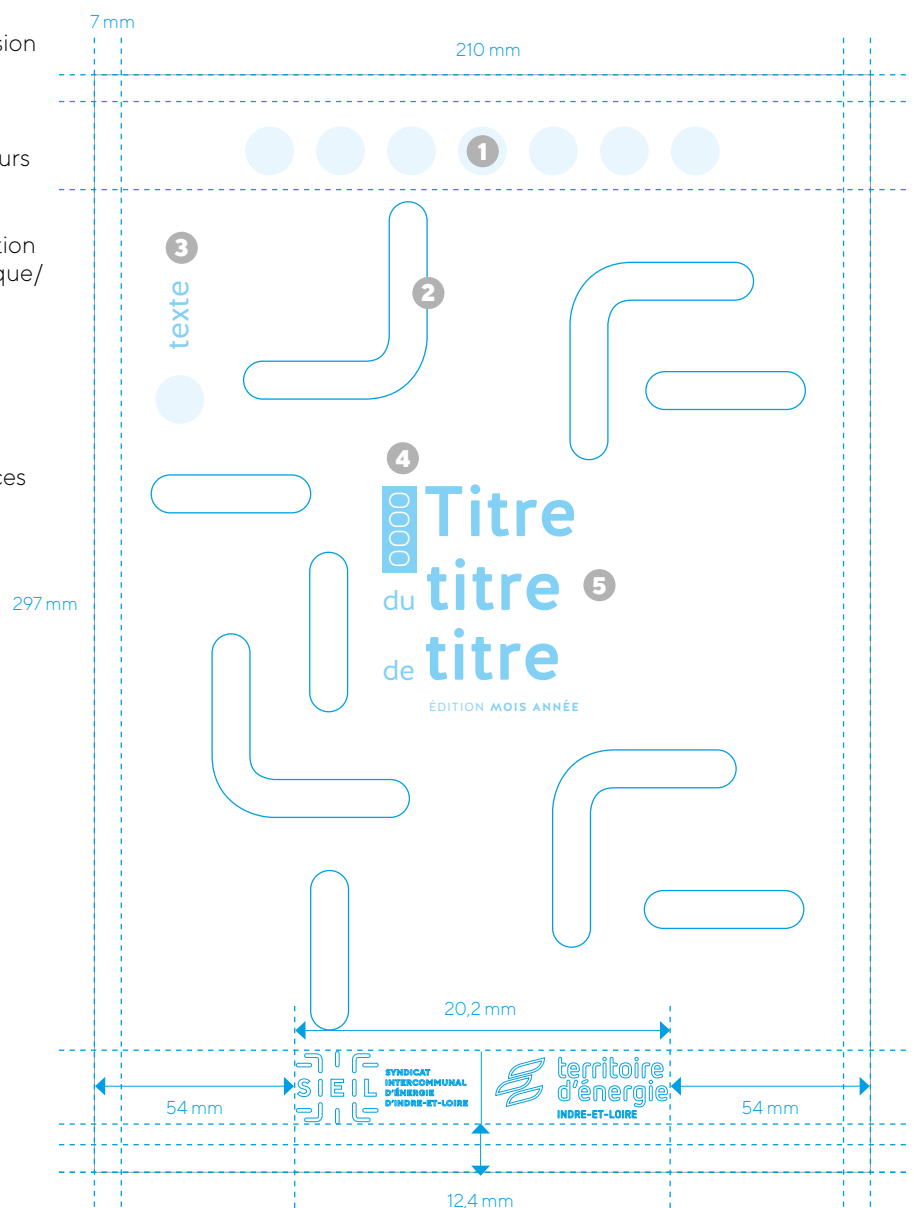
Le rapport de contrôle de concession A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter. La mise en page intérieure sur 2 colonnes sera à adapter en fonction du contenu texte/tableau/graphique/image.

La couverture du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Pictogrammes des compétences du SIEIL centrés
- 2 Éléments graphiques du logo
- 3 Le nom de la compétence
- 4 Date dans cartouche bleu
- 5 Titre : Halis R médium 54pt
C 70 M52 J47 N41



EXEMPLE

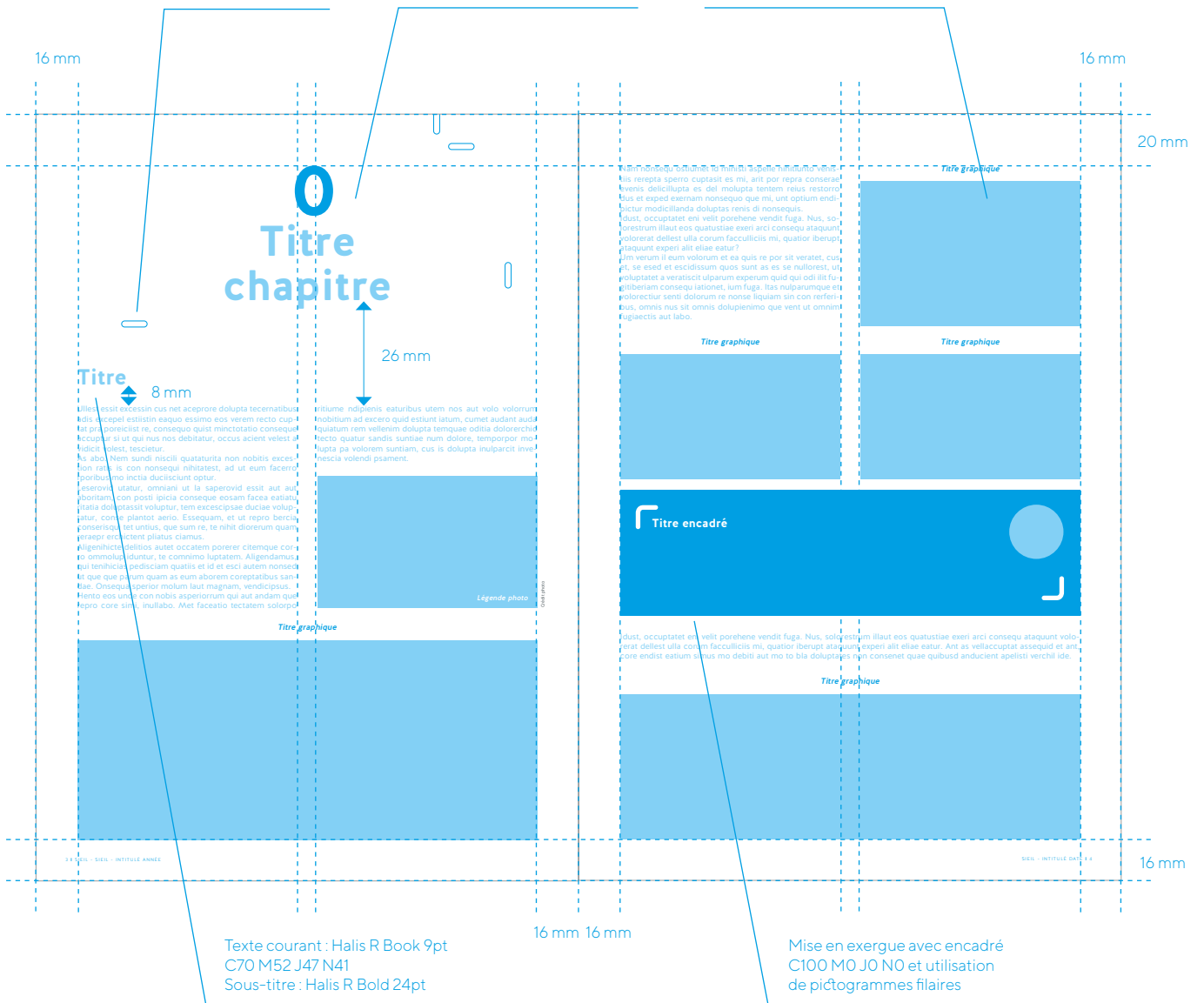




Utilisation des formes géométriques pour dynamiser la mise en page

Chiffre chapitre : Halis R Bold 80pt
C100 M0 J0 N0
Titre : Halis R Bold 47pt
C70 M52 J47 N41

Espace dédié pour les photographies, illustrations ou graphiques
Titre graphique : Halis R Medium 9pt
10 inclinaison C100 M0 J0 N0



Édition

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. (idem que page 32)

La couverture du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Éléments graphiques
- 2 Titre : Halir R Bold : 66pt
C 70 M 52 J 47 N 41 Centré
- 3 Sous-titre : Halir R Bold : 26pt
C 70 M 52 J 47 N 41
Interlettrage de 90 Centré
- 4 Pictogrammes des compétences du SIEIL Centré
- 5 Date : Halis R Bold : 13pt
Centré texte en blanc dans cartouche bleu (C100 M0 J0 N0)
- 6 Lieux : Halis R Bold : 12pt Centré

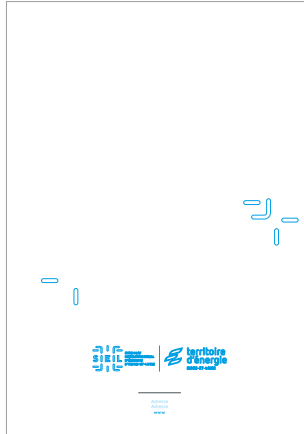


EXEMPLE





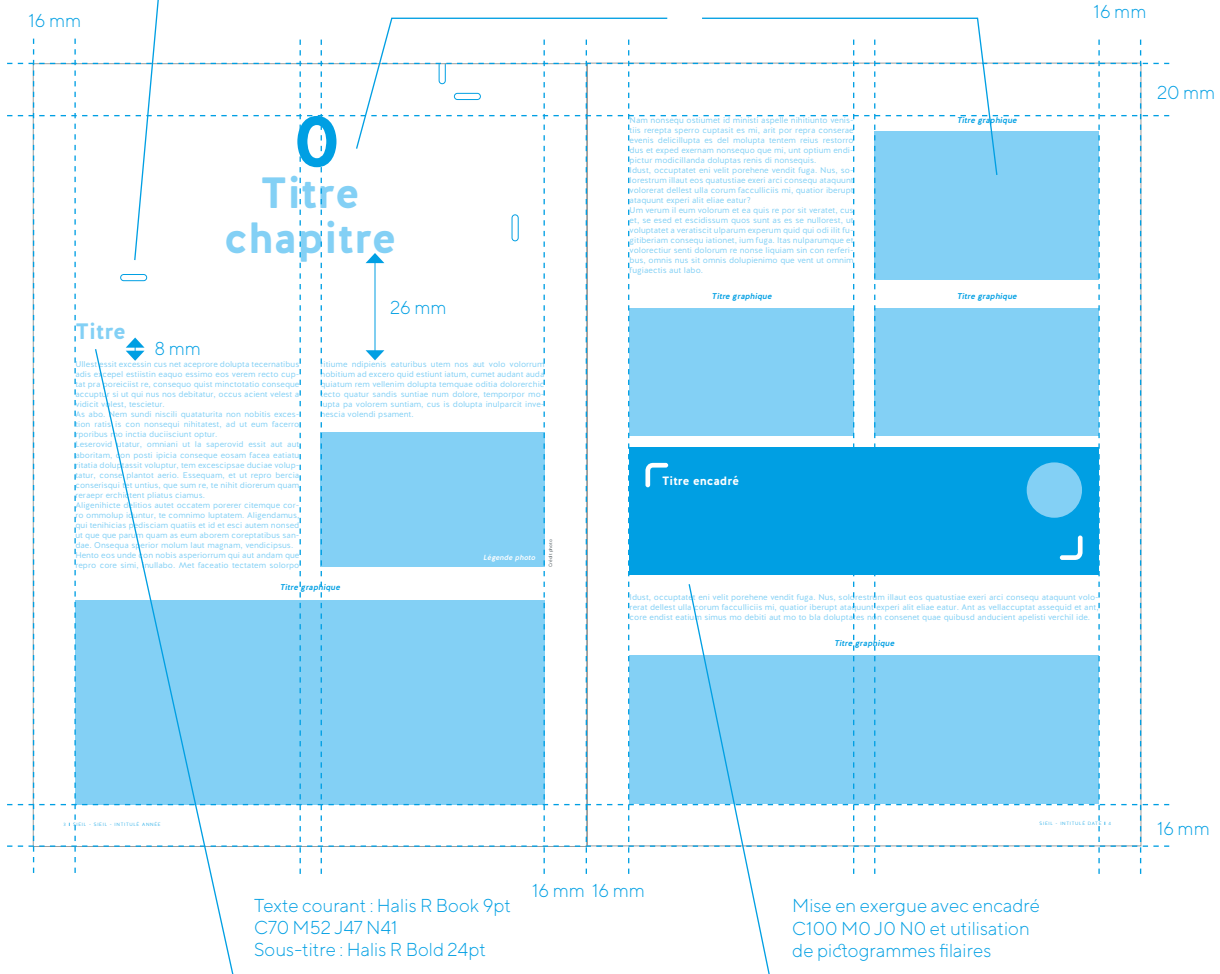
La dernière de couverture du rapport d'orientation budgétaire reprend les caractéristiques technique de mise en page tel indiqué ci-contre.



Utilisation des formes géométriques pour dynamiser la mise en page

Chiffre chapitre : Halis R Bold 80pt
C100 M0 J0 N0
Titre : Halis R Bold 47pt
C70 M52 J47 N41

Espace dédié pour les photographies, illustrations ou graphiques
Titre graphique : Halis R Medium 9pt
10 inclinaison C100 M0 J0 N0



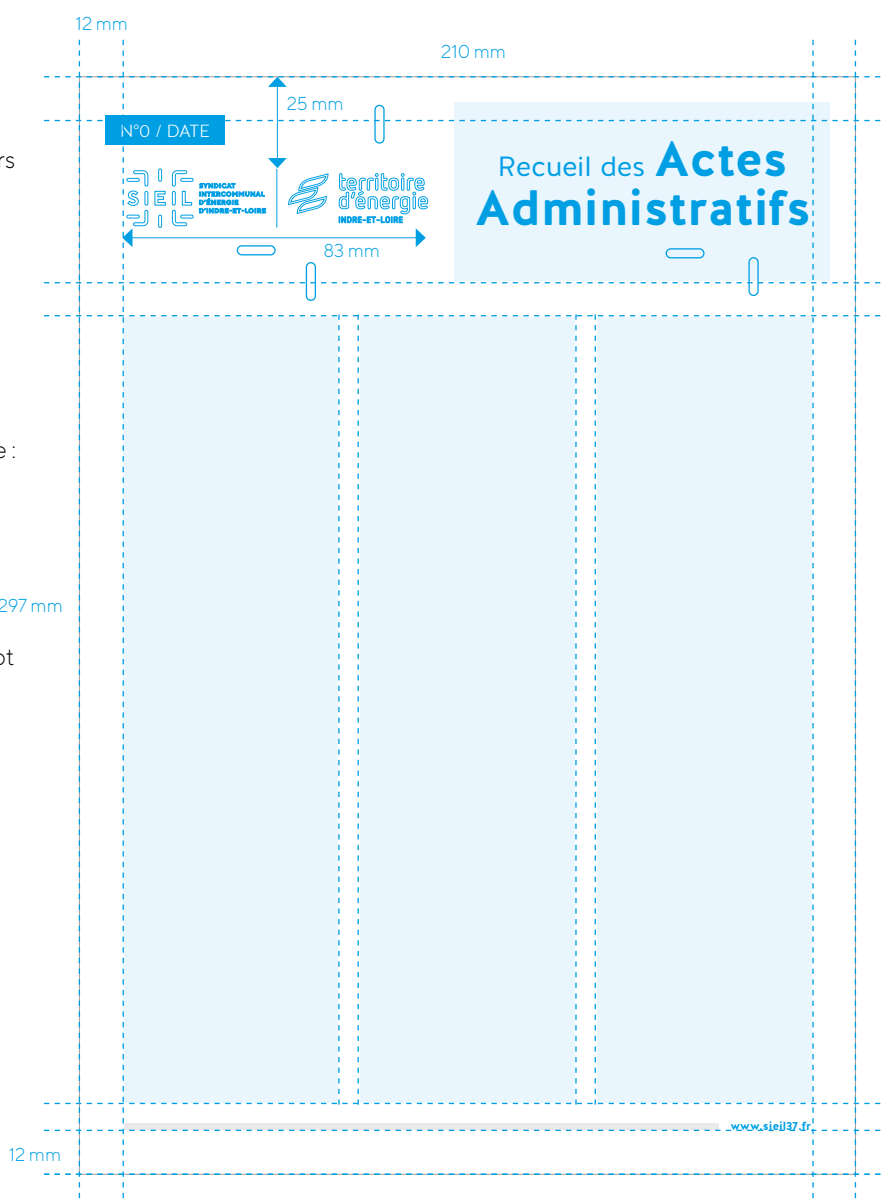
Édition

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter. La mise en page intérieure sur 3 colonnes sera à adapter en fonction du contenu.

La tête et la grille du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Cartouche millésime avec année :
Texte : Halis R Light 13pt Blanc
Cartouche : C100 M0 J0 N0
- 2 Logo
- 3 Bloc tête : Halis R Book : 21pt
Halis R Bold : 38pt
C 70 M52 J47 N41
- 4 Titre de partie : Halis R Book : 12pt
C100 M0 J0 N0
CAP Aligner à gauche
- 5 Sous-partie : Halis R Black : 9,5pt
C100 M0 J0 N0
CAP Aligner à gauche
- 6 Texte courant : Halis R Light : 8pt
C 70 M52 J47 N41 Justifié



12 mm

1 N° 02/ 2017



3 Recueil des Actes Administratifs

1 RÉUNION DE BUREAU DU 20 SEPTEMBRE 2017

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Partenariat extérieur - Convention avec le Conseil départemental pour le fonds de solidarité pour le logement (FSL) - révision montant de la subvention

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu la délibération n° 2014-17 du Comité syndical du 29 avril 2014 donnant pouvoir au Bureau, vu la délibération n° 2016-34 du Bureau du 17 septembre 2016 relative à la convention avec le Conseil départemental pour le fonds de solidarité pour le logement, autorise un complément au titre de la subvention versée au FSL pour l'année 2016 de 2 445 €, portant ainsi la participation du SIEIL à 47 445 €, accepte de porter le montant annuel versé au FSL de 45 000 € à 50 000 €, pour les années 2017 et 2018, sachant que les montants des aides curatives sont toujours versés au vu du bilan remis par le FSL et contrôlé par le SIEIL, autorise le Président à signer tout document pour le versement de la subvention dans la limite du montant autorisé et précise que ces sommes sont inscrites aux budgets 2016 à 2018 du SIEIL.

2. ÉLECTRICITÉ

a) Demande spécifique - Commune de Neuillé-Pont-Pierre - Projet d'habillage d'un poste de transformation Avenue du Général de Gaulle - Parcelle H01 - SIE 2146-2016

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu la présentation faite de ce dossier par le Président en séance, accepte que la participation communale soit de cinquante pour cent (50%) du montant HT net du coût réel de l'opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL, précise que chaque demande soit soumise à l'accord du bureau en fonction des capacités financières du SIEIL et accepte la réalisation de l'habillage du poste de transformation « Général de Gaulle » sur la commune de Neuillé-Pont-Pierre avec une participation communale de 50 % du coût réel des dépenses constatées de l'opération estimée à ce jour à 18 612,74 € HT.

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC

a) Participation financière du SIEIL au programme pour la TEPCV (Transition énergétique pour la Croissance Verte)

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu la délibération n° 2014-17 du Comité syndical du 29 avril 2014 donnant pouvoir au Bureau, vu les conventions nationales TEPCV signées par les Communautés de Communes présentées en séance, accepte les répartitions suivantes pour les participations dans le cadre d'un TEPCV : TEPCV : 30 % à charge / Commune : 10 % à charge et SIEIL : 60 % à charge, accepte les répartitions proposées en séance avec déduction de la participation TEPCV perçue par le SIEIL de la quote part restant à charge de la commune bénéficiaire et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces participations.

4. ENVIRONNEMENT

a) Demandes de fonds de concours véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Bureau à l'unanimité, vu la délibération n° 2014-17 du Comité syndical du 29 avril 2014 donnant pouvoir au Bureau, accepte l'attribution des fonds de concours au titre de l'année 2017, aux communes de Bléré et Nouzilly et à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisselles-Pays de Racan, pour un montant de 3 500 € HT.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept octobre, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 6 octobre 2017, se sont réunis en séance à quatorze heures trente à l'Espace Malraux de Joué-les-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT. Le Président déclare officiellement l'ouverture de la séance dédiée au rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2018. Le nombre de délégués présents est de 67 pour 332 délégués. Le nombre de pouvoir pour la séance est de 11 portant le nombre de votants à 178.

Le Président précise que le volet réglementaire de débat des orientations budgétaires est respecté car le ROB est présenté soixante jours avant le vote du Budget Primitif en séance. Il rappelle que les orientations stratégiques ont eu cette année pour objectif de maintenir le niveau d'autofinancement pour préserver l'investissement et par la même, l'économie locale. Monsieur Fabrice BOIGARD, Premier vice-Président en charge des finances du SIEIL introduit son propos en présentant une analyse rétrospective, constatant l'évolution financière du SIEIL pour les quatre dernières années.

D'une part, il rappelle que l'autofinancement du SIEIL en diminution depuis 4 ans reste très favorable. D'autre part, il indique que le fonds de roulement est prélevé chaque année et diminue, notamment sous l'effet de la décision du SIEIL de porter ses participations à certains travaux d'électricité de 70% à 90% depuis 2015. Il rappelle également qu'en 2016, les appels de fonds au CAS FACé ont été différés sur 2017, expliquant la variation négative du fonds de roulement de 5,98 millions d'euros. De même pour les régularisations des redevances R2 des années 2013 et 2014, qui seront perçues fin 2017.

Le Président précise que cette aide supplémentaire du SIEIL est chiffrée à environ 2,4 millions d'euros, en corrélation avec la diminution évoquée par M. BOIGARD.

Monsieur BOIGARD explique qu'une des deux nouveautés pour l'exercice 2018 est la mise en place des Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements. Ces AP/CP sont un outil de gestion autorisé par le CGCT pour les collectivités territoriales, permettant de déroger au principe d'annualité budgétaire en favorisant le principe de sincérité budgétaire. Ainsi, l'autorisation de programme permet d'engager les crédits votés par l'assemblée délibérante pour la totalité du programme ; et les crédits de paiement dont la somme est égale au montant de l'AP, permettent de ventiler les inscriptions budgétaires en fonction de leur rythme réel d'exécution.

Il indique que cette ventilation adaptée à la réalité d'exécution des programmes permet un suivi pluriannuel et transparent, soumis au vote de l'assemblée délibérante. En outre, cette procédure permet de ne plus procéder à la pratique des restes à réaliser en fin d'année pour les programmes concernés. Il précise que cette nouvelle procédure est soumise à l'adoption d'un règlement budgétaire.

www.sieil137.fr

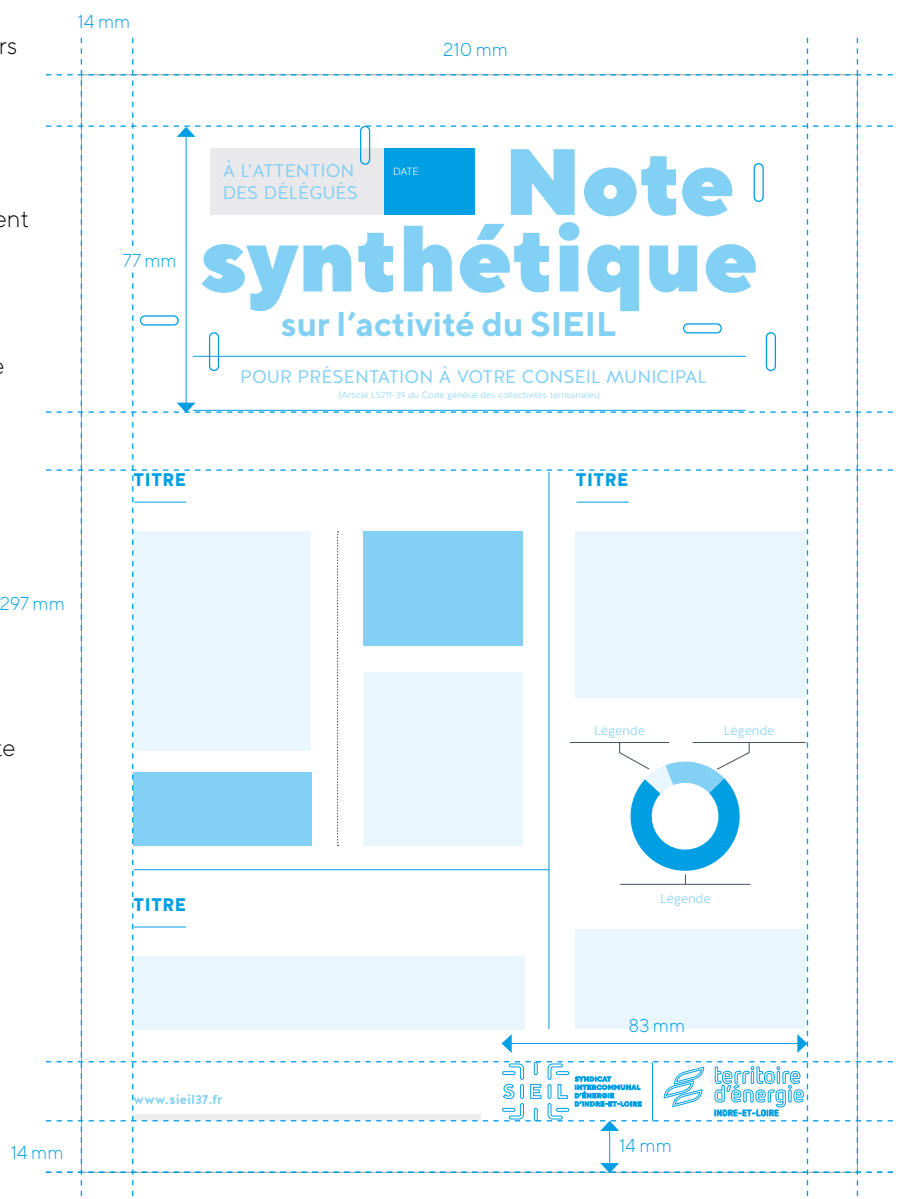
Édition

NOTE SYNTHÉTIQUE

La note synthétique A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter. La mise en page intérieure est souple. Celle-ci sera à adapter en fonction du contenu.

La tétière et la structure du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Tétière
- 2 Grille de mise en page adaptable en 2 ou 3 colonnes en fonction du contenu texte/image
- 3 Titre : Halis R Black : 14pt
C100 M0 J0 N0
CAP Aligner à gauche
Halis R Light : 10pt
C 70 M52 J47 N41
- 4 Utilisation des pictogrammes de la charte pour illustrer le texte
- 5 Site internet : Halis R Bold : 10pt
Bas de page aligner à gauche
- 6 Bloc marque logos en bas à droite suivant le placement indiqué



12 mm

À L'ATTENTION
DES DÉLÉGUÉS

SEPTEMBRE À
DÉCEMBRE
2017

Note synthétique

sur l'activité du SIEIL

POUR PRÉSENTATION À VOTRE CONSEIL MUNICIPAL
(Article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Territoire d'énergie Indre-et-Loire

Le SIEIL a décidé d'adhérer à la marque : « territoire d'énergie » instaurée par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies), dont le logo décline la lettre E (Energie) en pales d'éoliennes ou rayons de soleil. Sous cette bannière, nous donnerons plus de visibilité à nos missions au niveau national.



Commission consultative paritaire

Une commission consultative paritaire a été créée afin de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité énergétique et de mise en place de la croissance verte.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Communes adhérentes

Au 31 décembre 2017, 163 communes et 2 communautés de communes avaient confié leur gestion de leur parc d'éclairage public au SIEIL, dont les dernières sont Pernay, Rivarennes et Villebourg.

www.sieil37.fr

FINANCES



Budget primitif :

Lors du Comité syndical du 12 décembre 2017, le Budget primitif 2018 a été approuvé conformément aux sommes présentées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

LE BUDGET S'ÉLÈVE EN DÉPENSES À :

2 778 600 €	6 968 600 €
en fonds de concours	en fonctionnement



27 971 600 €
en travaux, en études et autres investissements

Le Budget primitif est disponible dans le dossier du comité syndical de décembre et sur le site internet du SIEIL.

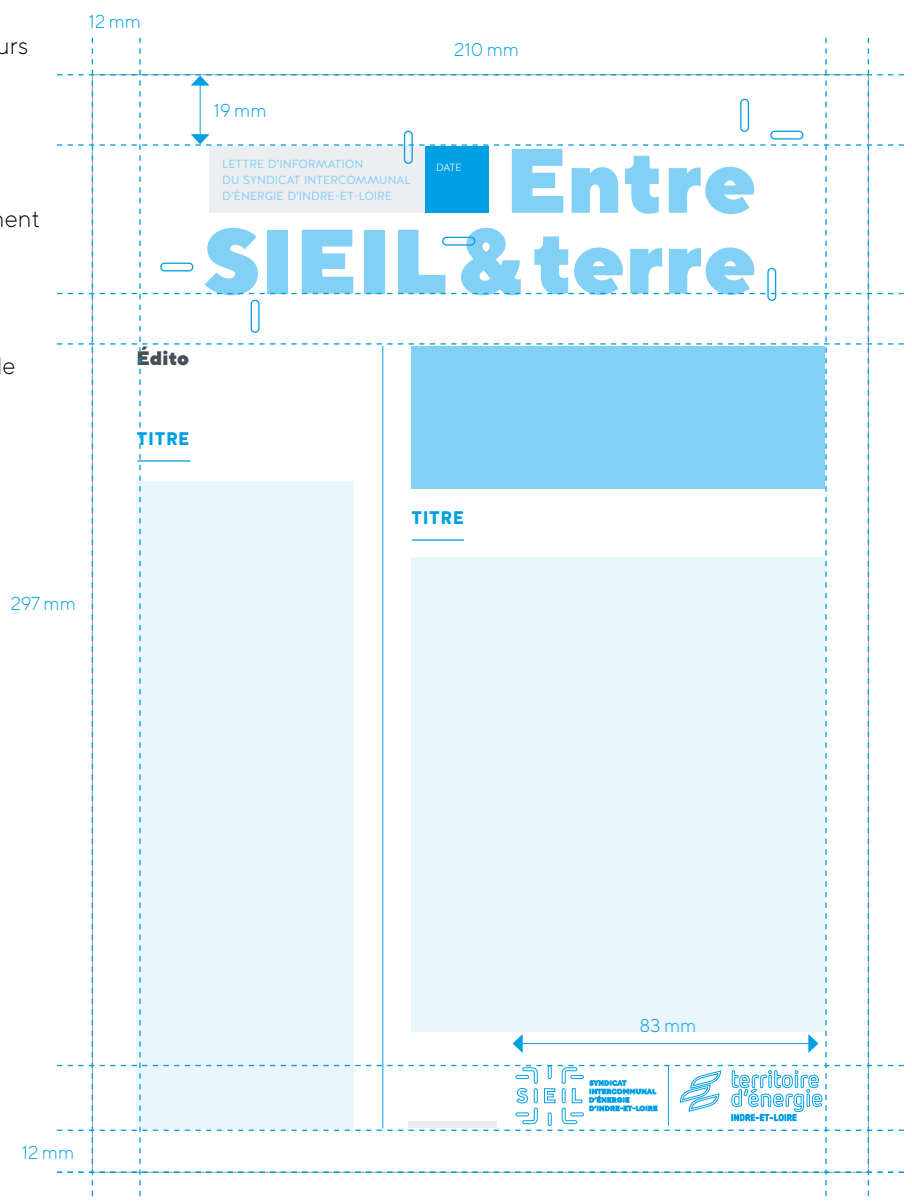
Édition

LETTRE D'INFORMATION

La lettre d'information A4 (210x297mm), reprend les caractéristiques techniques de mise en page de la charte. La typographie Halis R et les couleurs de la charte sont à respecter. La mise en page intérieure est souple. Celle-ci sera à adapter en fonction du contenu.

La tèteière et la structure du document sera réalisée en respectant les contraintes suivantes :

- 1 Tèteière
- 2 Grille de mise en page adaptable en 2 ou 3 colonnes en fonction du contenu texte/image
Titre : Halis R Black : 14pt
C100 M0 J0 N0
CAP Aligner à gauche
Halis R Light : 9pt
C 70 M52 J47 N41
- 3 Bloc marque logos en bas à droite suivant le placement indiqué



12 mm

1

LETTRE D'INFORMATION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIE D'INDRE-ET-LOIRE

N°118
MAI
2018

Entre - SIEIL & terre

Édito

TOUJOURS PLUS LOIN AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

L'année 2017 a été une année symbolique, marquée par le 80^{ème} anniversaire du SIEIL le 29 septembre dernier. Huit décennies à votre service, à se réinventer en permanence et faire évoluer nos compétences afin de répondre au mieux à vos attentes et à l'évolution de vos besoins tout en empruntant ce grand virage sociétal lié à la hausse continue de la consommation d'énergie et la nécessité de s'orienter vers le développement des énergies.

Afin de formaliser cette entrée dans cette nouvelle ère, le SIEIL a décidé d'adopter la marque « Territoire d'énergie Indre-et-Loire » initiée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Les syndicats départementaux d'énergie doivent plus que jamais s'affirmer dans le paysage territorial et démontrer l'importance de leur rôle dans la transition énergétique.

En termes d'électromobilité, 200 infrastructures de recharge doubles pour véhicules électriques et hybrides (RVE) jalonnent aujourd'hui le département, soit plus de 400 points de recharge. L'interopérabilité entre les différents réseaux est également effective, nous permettant de conserver notre avance en matière d'innovation sur le volet de la mobilité électrique.

Autre sujet ayant connu une avancée majeure ces derniers mois : le déploiement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Cet outil permet de scanner les réseaux, les voiries, les objets urbains et est voué à compléter à l'avenir le dispositif de la loi anti-endommagement des réseaux de 2011 (DT/DICT).

Je tiens à remercier les vice-présidents, les membres du bureau, les délégués et les agents du SIEIL pour leur contribution à l'évolution de cette structure pleine de ressources.

Jean-Luc DUPONT,
Président du SIEIL



LE SIEIL SOUFFLE SES 80 BOUGIES

Le SIEIL vient officiellement de souffler ses 80 bougies.
8 décennies d'une histoire très riche.

Avant sa création en 1937, chaque commune gérait son réseau de distribution électrique. Après la naissance d'EDF en 1946, la gestion de l'électricité devient une affaire nationale et publique. Aujourd'hui, avec le développement des énergies renouvelables et des petites unités de production, on assiste aux débuts d'une ère nouvelle où la décentralisation de la production électrique pourrait s'intensifier et donner de plus en plus de place aux énergies renouvelables. Après 80 ans d'existence, on ne raisonne plus en termes de maillage du territoire, on cherche à réduire le coût de l'éclairage public, à étendre le réseau de gaz, à réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments, à développer les énergies renouvelables dont la méthanisation et l'hydroélectricité et à multiplier les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Les futurs chantiers du Syndicat porteront sur la **transition énergétique**. En effet, il faut mettre en place des outils pour aller plus loin dans la maîtrise de l'énergie. **Le développement des énergies renouvelables est incontournable**. Le SIEIL se tourne également vers l'avenir en développant notamment les **smartgrids** (réseaux intelligents, nécessaires à l'amélioration des économies d'énergie et à l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique local et régional) et en misant beaucoup sur le **Plan Corps de Rue Simplifié** (PCRS) servant à numériser les éléments sur le domaine public.

Pour fêter l'événement, le SIEIL a organisé une conférence le 29 septembre au Vinci à Tours. Près de 300 élus ont assisté aux tables rondes sur l'évolution du monde de l'énergie. La première portait sur le constat dix ans après l'ouverture des marchés à la concurrence, avec l'intervention de Julien TCHERNIA (EKWATEUR, nouveau fournisseur d'énergie), de Françoise THIEBAULT (association de consommateurs), de Jean-Paul COMBEMOREL (EDF) et de Violaine LANNEAU (FNCCR). La seconde concernait les Smart grids et les Smart cities, en présence de Jean-Luc DUPONT (Président du SIEIL), de Jean-Philippe FOUQUET (Université de Tours), de Sylvain CHAPON (ENGIE), d'Eric BEAUJEAN (ENEDIS) et de Charles-Antoine GAUTIER (FNCCR).

3

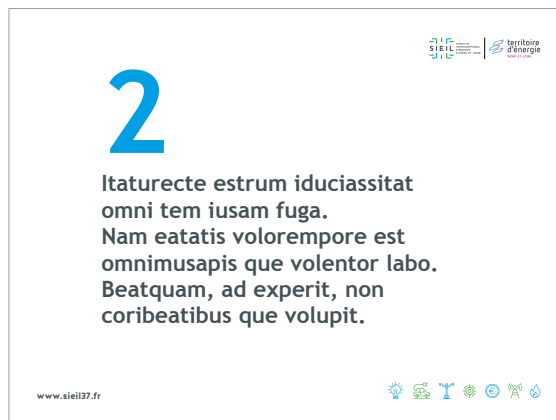
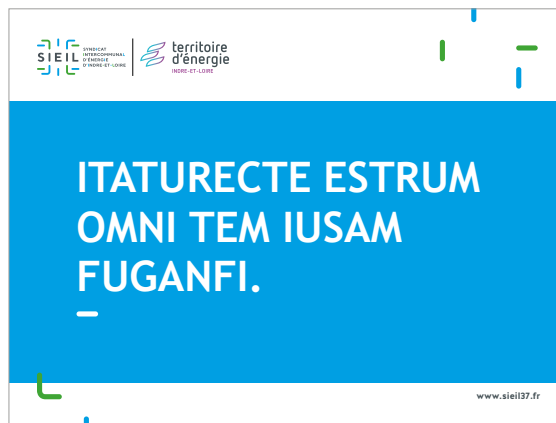


Édition

POWERPOINT

Le powerpoint (format 254x190,5 mm) est un document spécifique, celui-ci peut s'affranchir de la structure graphique des documents A4 pour la couverture, afin d'élargir le champ de possibilité créative.

La typographie utilisée est la Trebuchet MS (par défaut pour Powerpoint), les couleurs doivent correspondre à la charte, afin de garantir une unité et correspondre à l'identité du SIEIL.



Édition

PICTOGRAMME



Électricité



Gaz



Éclairage public



Télécommunication



Aide
financière



Bornes
de recharges

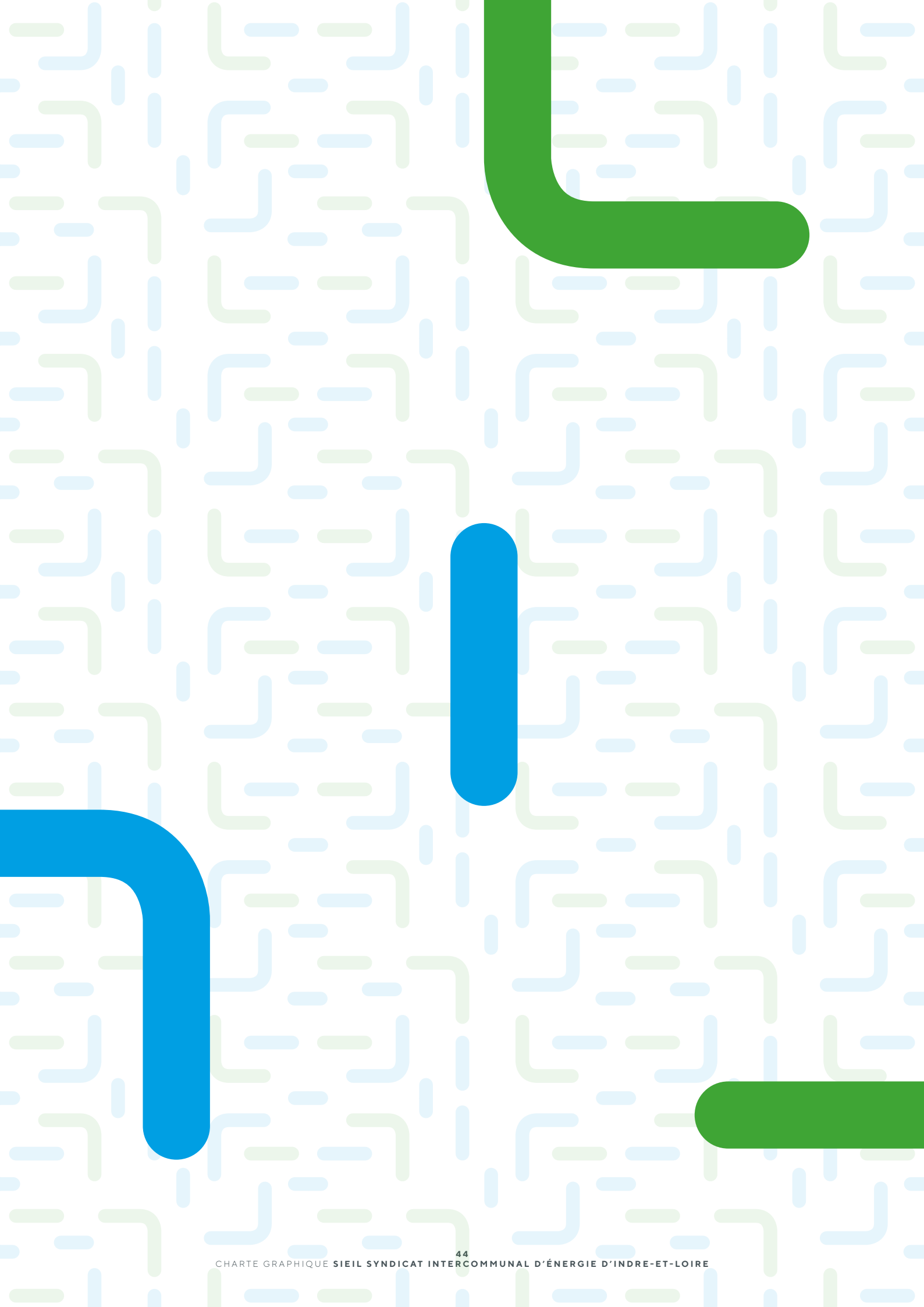


Système
d'information
géographique

Les pictogrammes ci-dessus sont indissociable de la charte,
ils représentent les compétences du SIEIL.

Ci-dessous des exemples (non exhaustifs) de pictogrammes qui peuvent être utilisés.
Ils seront de type filaire afin de garantir une cohérence avec les divers documents du SIEIL.





04.

WEB

Signature mail
Homepage Twitter
Homepage LinkedIn

Web

SIGNATURE MAIL

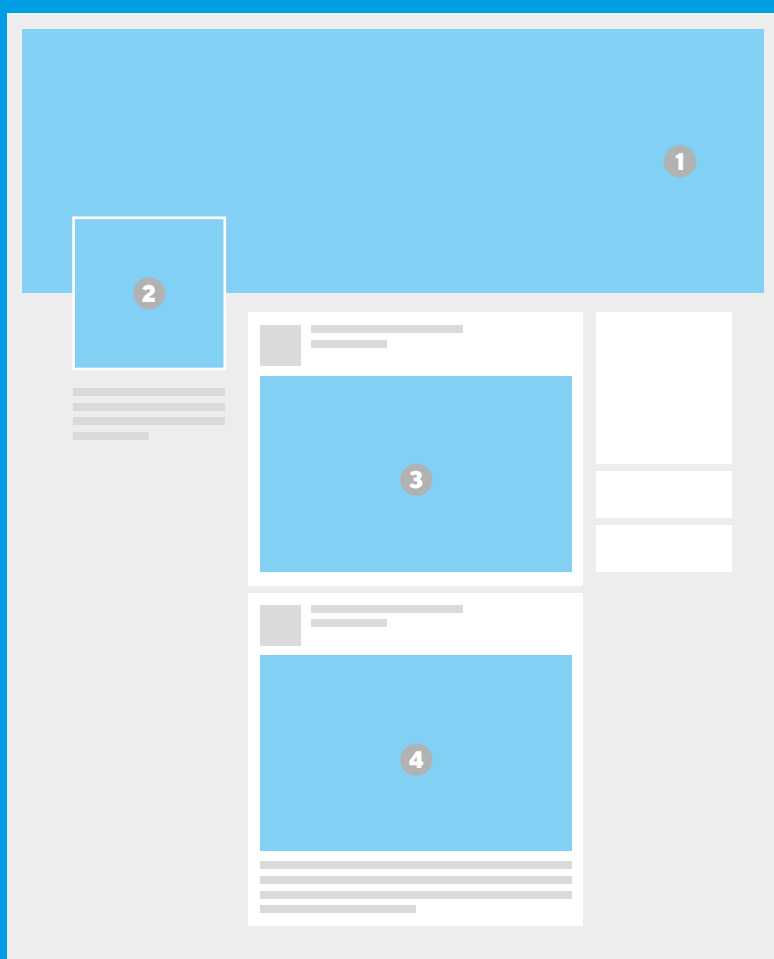
La signature mail reprend les éléments de la charte graphique. Pour faciliter l'intégration des contenus adresses la typographie Arial sera utilisée.

- 1 Bloc marque logos
- 2 Éléments graphiques du logo
- 3 Prénom/NOM :
Arial Bold : 9,5pt
C100 M0 J0 N0
Intitulé du poste :
Arial Bold : 7,5pt
C75 M5 J100 N0
Contact : Arial Bold : 7pt
C 70 M52 J47 N41
Adresse : Arial Regular : 6,5pt
C 70 M52 J47 N41



Web

HOMEPAGE TWITTER



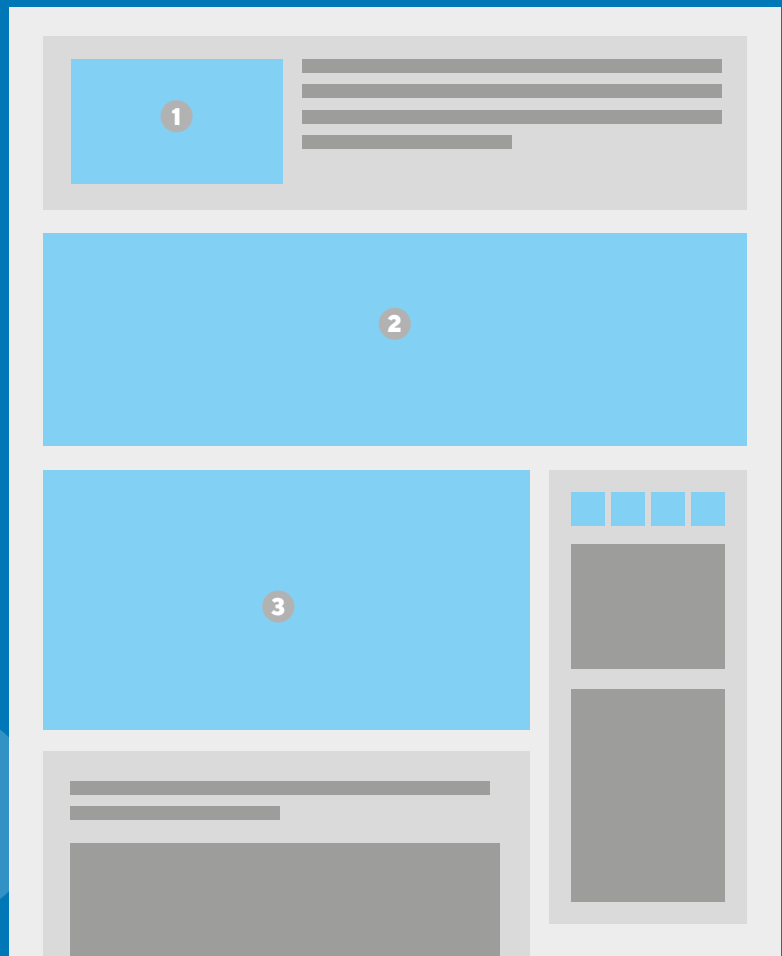
- 1 Image couverture : 1500x500 px
- 2 Image de profil : 400x400 px
- 3 Format maximum : 1024x512 px
- 4 Format minimum : 520x254 px



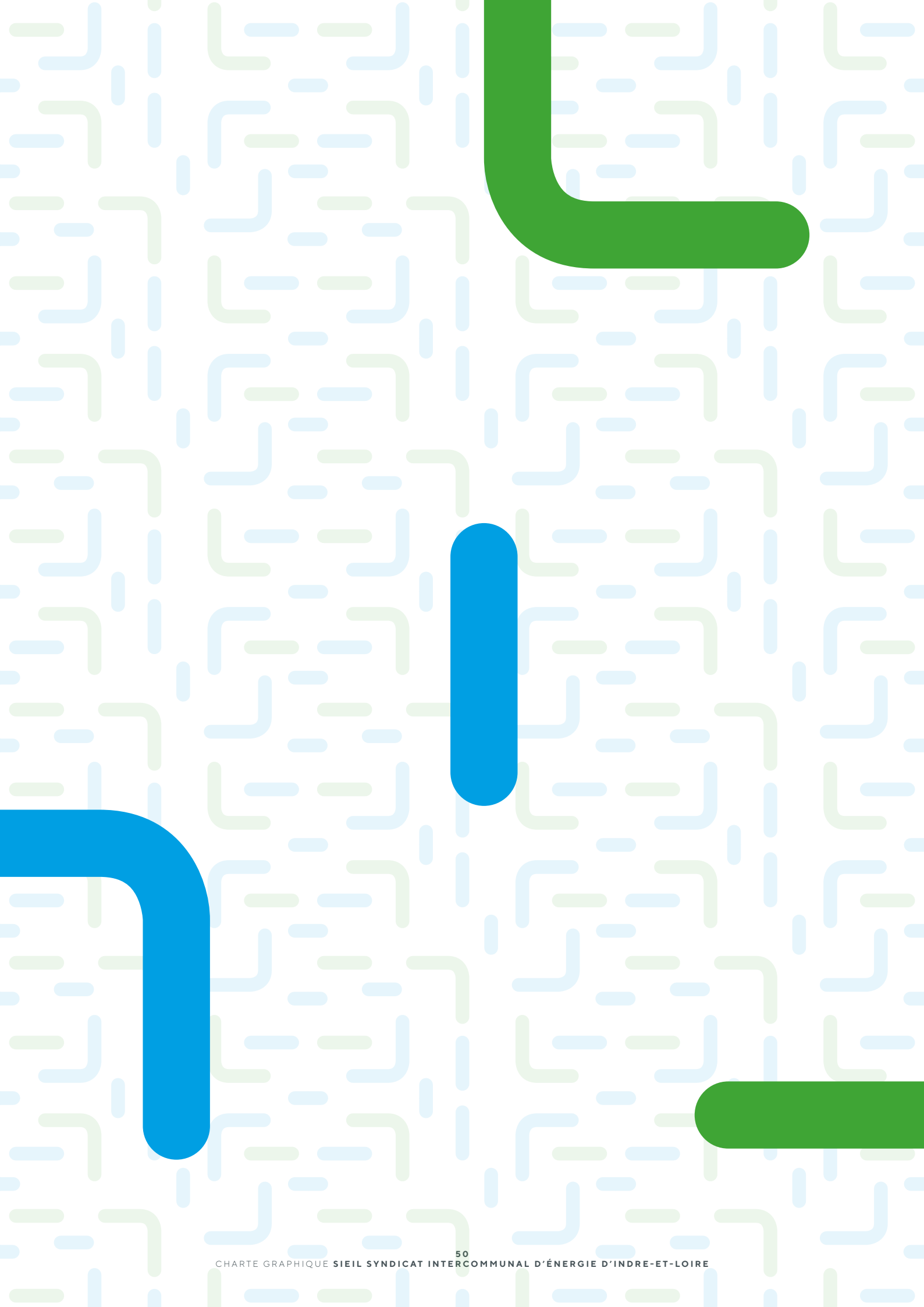
Web

HOMEPAGE LINKEDIN

- 1 Image de profil : 100x60 px
- 2 Image de couverture : 974x300 px
- 3 Image bannière : 646x220 px







05.

HABILLAGE

Kakémono
Drapeau
Véhicule

Habillage

KAKÉMONO

- 1 Exemple de kakémono générique avec le boc marque
- 2 Exemple de kakémono présentant les compétences du SIEIL avec l'intégration des pictogrammes
- 3 Exemple de kakémono thématique présentant une compétence en particulier, titre/accroche et chiffres clés (il ne sera pas recommandé d'ajouter un texte détaillé de la compétence)

1





2



3



Habillage

DRAPEAU

Le drapeau format 73x242mm.
(le format est à titre indicatif
et évoluera en fonction du prestataire)



Habillage

VÉHICULE





www.goodby.fr